



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2026 -
<b>Séance du 20 mars 2026</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20260320 – 016</b>

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie.

**Présents :** Michel MERMIN, Rémi LAFOND, Virginie MOURIER, Vincent RONAT, Anne EYCHENNE, Rafaelle SIBIO, Vanessa GRANDJON NAVILLE, Margaux SCHAAR, Boris LABOURIER, Lionel TERRAIL, Julien SAUVAL, Aurélie BOUTEILLE

**Procurations :** Téo EGIDO-PENALVER à Michel MERMIN, Hélène JOLY à Lionel TERRAIL et Céline TARDY-RICHARD à Anne EYCHENNE.

**Absents excusés :** Téo EGIDO-PENALVER, Hélène JOLY et Céline TARDY-RICHARD.

A été nommée secrétaire : Rémi LAFOND

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
<b>Date de la convocation</b>		
16/03/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints :**

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Il rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Jonzier-Epagny un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est ainsi proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au maire.**

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire

**Le Maire  
M. MERMIN**